

# Incendie Habitations

## Intermédiaire

N° ..... N° FSMA ..... Référence .....

Nom ..... Téléphone .....

Vente à distance  Oui  Non

## Proposante/demandeur (Référence.....)

Pour clients existants: N° client ..... Réf. police .....

Nom et prénom ou  
raison sociale .....

Rue ..... N° ..... Boîte.....

Code postal ..... Commune ..... Pays .....

Date de naissance ..... / ..... / ..... Lieu de naissance .....

Nationalité ..... Langue  F  N Sexe  H  F

Tél./GSM ..... Fax .....

E-mail .....

Compte financier IBAN ..... BIC .....

N° national ..... Assujetti à la TVA  Oui  Non

N° d'entreprise ..... Pourcentage de déduction .....% RPR .....

Nombre de travailleurs .....

Forme juridique:  SA  SPRL  ASBL  SIREL  Autres .....

Branche de commerce .....

## Situation du risque

Rue ..... N° ..... Boîte .....

Code postal ..... Commune ..... Pays .....

Attenant  Semi-attendant  Non attenant

## Déclarations

- Dans ce document, nous entendons par "vous" le preneur d'assurance.
- Vous déclarez que vous avez mentionné précisément dans ce document toutes les données que vous pouvez considérer comme étant nécessaires ou utiles lors de notre appréciation du risque. Vous vous engagez à nous communiquer immédiatement toute modification à ces données.
- Avertissement  
Toute escroquerie ou tentative d'escroquerie envers Baloise entraîne non seulement la résiliation de la police, mais aussi des poursuites pénales sur base de l'article 496 du Code pénal. En outre, les intéressés sont repris dans ce cas dans le fichier du groupement d'intérêt économique Datassur. Datassur communique les risques d'assurance à suivre spécialement à toutes les autres compagnies d'assurances affiliées.

## **Traitement de données personnelles**

---

### **Pour quelle raison utilisons-nous vos données personnelles?**

En tant qu'assureur, nous traitons vos données personnelles. Les données personnelles sont des données portant sur votre statut personnel, par exemple votre âge, votre adresse, votre date de naissance.

Elles sont nécessaires pour:

- évaluer le risque;
- traiter vos polices et vos sinistres.

Nous n'utilisons ces données que dans ce but précis ou parce que la loi nous y oblige.

Nous ne traitons vos données médicales que si vous nous donnez explicitement votre autorisation.

### **Vos droits légaux**

Vous pouvez consulter vos données personnelles et les faire corriger, compléter, modifier ou supprimer.

### **Plus d'informations**

Ceci n'est qu'un résumé de notre politique en matière de vie privée. Si vous voulez connaître précisément vos droits et vos obligations, n'hésitez pas à consulter notre politique en matière de vie privée complète sur notre site web (<http://www.baloise.be/vieprivee>).

Nous pouvons aussi vous remettre une version papier.

### **Données de contact**

Pour toutes vos questions sur la vie privée, n'hésitez pas à vous adresser à notre Data Protection Officer (DPO):

Baloise

Data Protection Officer

Posthofbrug 16

2600 Antwerpen

Courriel: [privacy@baloise.be](mailto:privacy@baloise.be)

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

La proposant/demandeur

L'intermédiaire

**1. APPLICATION DU "SYSTEME DE DECOMPTE DE PIECES"**

Le système "décompte de pièces" **est applicable** à la plupart des maisons unifamiliales isolées ou non, même partiellement affectées à l'exercice d'une profession libérale, sauf les pharmacies.

Si le système n'est pas d'application pour votre bâtiment (voir ci-après), nous procéderons, à votre demande, gratuitement à une évaluation de la valeur.

Il **n'est pas applicable** pour les bâtiments qui ont:

- une piscine intérieure ou abritée1;
- un ascenseur dans une maison unifamiliale;
- plus d'une façade entièrement en pierre naturelle (moellons exceptés);
- plus de 7 pièces de vie (voir 2B ci-après);
- un séjour d'une surface supérieure à 55 m2.

**2. DECOMPTE DES PIECES**

Ne doivent jamais être pris en compte:

- les locaux de moins de 4 m²;
- les annexes, c.-à-d. les parties de bâtiment n'ayant pas de communication directe avec les pièces d'habitation;
- les cuisines et les salles de bains.

**A. Séjour**

Par "séjour" il faut entendre la surface (intérieure) cumulée des living, salon et/ou salle à manger.

..... m² x 653,20 EUR =  2A

**B. Pièces de vie**

	Nombres
Chambre(s) à coucher	.....
Bibliothèque(s)	.....
Bureau(x)	.....
Véranda('s)	.....
Salle(s) de couture (repassage)	.....
Salle(s) de jeux	.....
Salle(s) d'attente	.....
Locaux (profession libérale)	.....

**Sous-total:** .....  
-2

**Total:** ..... **x 6.073,39 EUR =**  2B

Si le total est inférieur à 0, indiquez "0".

**C. Pièces de service**

Ces pièces ne doivent pas être prises en considération si elles sont en sous-sol. Par "sous-sol" il faut entendre le niveau situé sous le niveau de l'entrée principale.

	Nombre
Buanderie(s)	.....
Chaufferie(s)	.....
Atelier(s) de bricolage	.....
Débarras	.....

**Total:** ..... **x 2.354,99 EUR =**  2C

**D. Garages**

Un garage pour 2 voitures compte pour 2 garages. Les garages situés en sous-sol ou en annexe ne doivent pas être pris en considération.

**Total:** ..... **x 3.718,40 EUR =**  2D

**E. Sous-sol**

Als het gebouw 'ondergrondse' verdiepingen telt, voeg dan 5.329,71 EUR bij.

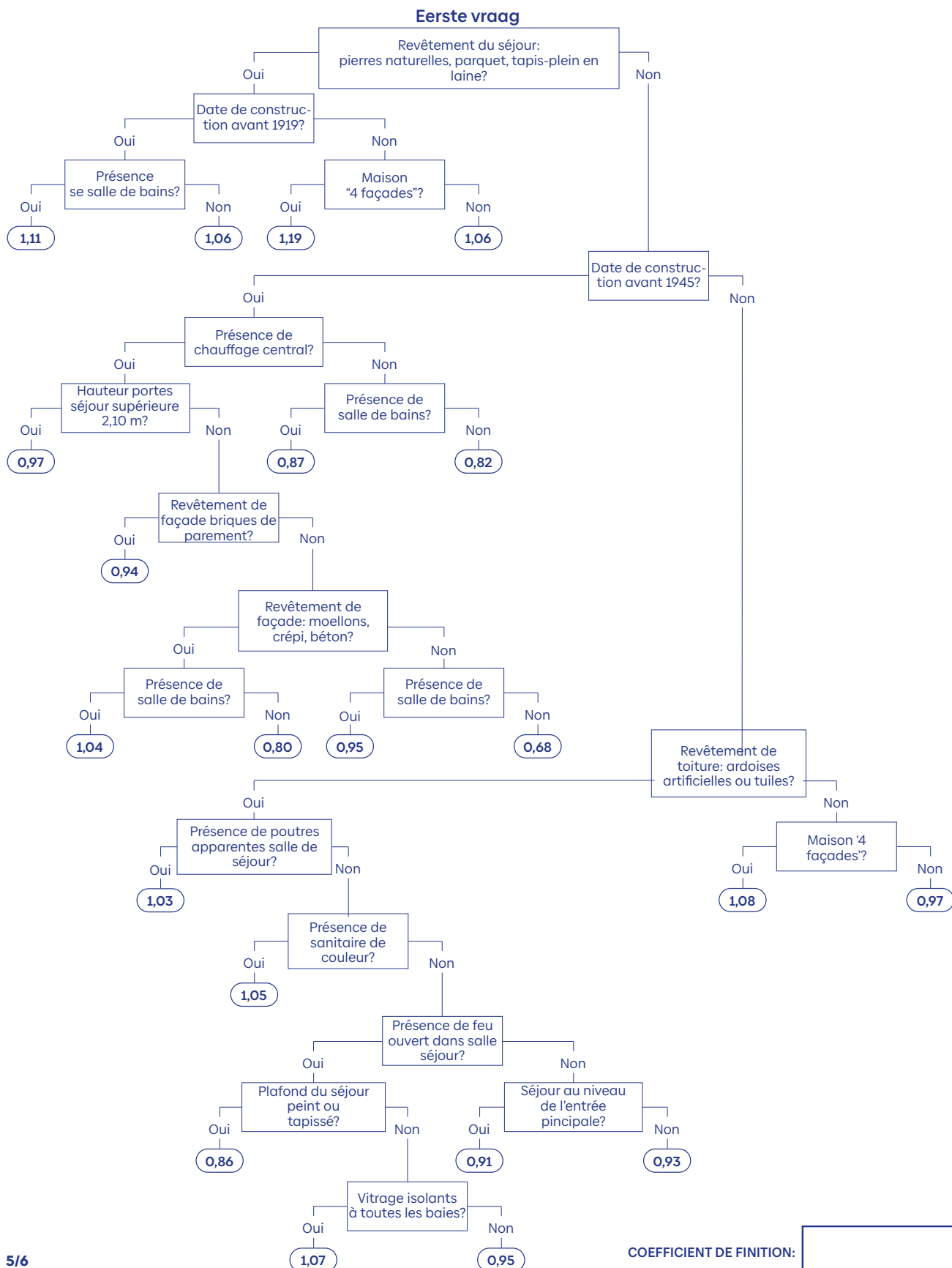
2E

**TOTAL RUBRIQUE 2:**   
Additionnez les résultats des postes 2A, 2B, 2C, 2D et 2E..

<sup>1</sup> Un abri pour piscine est une construction grâce à laquelle la piscine est abritée et qui permet également aux personnes de circuler au moins partiellement autour de la piscine tout en étant à l'intérieur de l'abri. Certains types d'abris peuvent s'ouvrir ou se fermer ce qui permet d'obtenir une piscine en plein air en été et une piscine abritée en hiver. Un simple volet ou bâche flottants ou coupole basse amovible n'est pas considéré comme étant un abri.

**3. COEFFICIENT DE FINITION**

Déterminez le coefficient de finition du bâtiment en répondant aux questions du schéma ci-dessous.



**4. HAUTEUR DU SEJOUR**

Indiquez ici la hauteur du séjour (en m), y compris celle cachée par les faux-plafonds:

- Au cas où la hauteur ne serait pas uniforme, déterminez la hauteur moyenne et mentionnez-la.
- Si la hauteur ainsi obtenue est inférieure à 2,40 m, indiquez 2,40.
- Si la hauteur ainsi obtenue est supérieure à 3,50 m, indiquez 3,50.

**5. CALCUL DE LA VALEUR CONVENTIONNELLE DU BATIMENT**

**A. Bâtiment principal**

$$\text{.....} \times \text{.....} \times \text{.....} = \text{.....} \text{ 5A}$$

*Total rubrique 2                      Coefficient de finition                      Hauteur de séjour*

**B. Annexes** (les parties du bâtiment n'ayant pas de communication directe avec la partie d'habitation)

Nombres

Remises, abris de jardin ou similaires ..... x 1.859,20 EUR = .....

Pigeonniers, serres ..... x 3.718,40 EUR = .....

Garages (un garage pour 2 voitures compte pour 2 garages) ..... x 6.197,34 EUR = .....

 5B

**TOTAL RUBRIQUE 5 (A+B):**

**6. COEFFICIENT D'INDEXATION**

Indiquez ici l'indice ABEX en vigueur:

Divisez par 378

**COEFFICIENT D'INDEXATION:**

**VALEUR A ASSURER  
POUR L'ABROGATION  
DE LA REGLE DE PROPORTIONALITE DE MONTANTS**

Cette valeur représente le montant à assurer pour l'ensemble des bâtiments.

**A. VOUS ETES PROPRIETAIRE**

$$\text{.....} \times \text{.....} = \text{.....} \text{ EUR}$$

*Total rubrique 5                      Coefficient rubrique 6*

**B. VOUS ETES LOCATAIRE**

$$\text{.....} \times \text{.....} \times 0,88 = \text{.....} \text{ EUR}$$

*Total rubrique 5                      Coefficient rubrique 6*